



FESTIV'ARLES  
Maintenance et Traditions

# REGLEMENT DE LA COURSE DE PEU BLAN 2026

Dimanche 7 juin 2026 –Manade de Méjanas au Domaine de Méjanas  
13200 ARLES

- ☆ La course de Péu Blan a lieu une seule fois par an, elle est courue sur le territoire du Pays d'Arles. Les inscriptions seront reçues à partir de 9h30 et jusqu'à 13h et de 14h à 15h.
- ☆ Le parcours sera tracé en fonction du terrain, sur une distance de 400 mètres environ et 200 mètres de décélération.
- ☆ Selon le nombre de concurrents, le comité organisateur se réserve le droit de procéder à des éliminatoires.
- ☆ Pour être admis à participer à cette course, les concurrents devront monter exclusivement des chevaux de race Camargue inscrits au Stud-Book, et présenter le carnet d'identification du cheval à jour de ses vaccinations.
- ☆ Chaque cavalier devra, **obligatoirement**, se munir du carnet du cheval, qui sera présenté dès l'arrivée à la manade. Le vétérinaire sera sur place pour contrôler ces documents.
- ☆ Il sera exigé également une assurance responsabilité civile du cavalier en cours de validité.

### ***Sans document, le cheval ne pourra pas participer à la course.***

- ☆ Par mesure de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de tout cheval.
- ☆ Les éliminatoires et la finale seront courues avec ou sans selle.
- ☆ Le classement de la course se fera par ordre de passage de la ligne d'arrivée.
- ☆ Le gagnant recevra une écharpe blanche, remise en compétition chaque année. Si cette course est remportée trois années consécutives, par le même cavalier, elle restera l'entière propriété du vainqueur.  
Le gagnant aura un chèque de 600€ offert par l'Association des Eleveurs de Chevaux de Race Camargue. Un couverton offert par Festiv'Arles-Maintenance et Traditions.  
Le 2<sup>ème</sup> un chèque de 300€ offert par Festiv'Arles- Maintenance et Traditions et le 3<sup>ème</sup> un chèque de 200€ offert par Festiv'Arles Maintenance et Traditions.
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pendant toute la manifestation.**
- ☆ **Bien que, par tradition, cette épreuve se déroule selon les règles de la plus grande courtoisie, les litiges éventuels seront soumis au comité organisateur dont la décision sera sans appel.**
- ☆ **Pour les participants le port de la bombe ou du casque et du gilet de protection sont fortement conseillés et obligatoires pour les mineurs.**
- ☆ **Pour les participants mineurs l'autorisation parentale doit être complétée et remise à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, organisateur de la manifestation ainsi que la photocopie de la carte d'identité des parents ou représentant légal et celle de la personne mineure.**
- ☆ **En l'absence de ces documents l'enfant mineur ne pourra pas participer.**

***En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS  
décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.***